

Concours photo et Calendrier participatif du Groupe Local Marseille de la LPO PACA.

Le Groupe Local Marseille de la LPO PACA – ci-après nommé « GLM » - organise un concours photo mensuel. Chaque photo lauréate de chacun des mois sera utilisée pour la création d'un calendrier pour l'année n+1.

Conditions générales de participation.

Le concours est ouvert à tout photographe individuel, qu'il soit amateur ou professionnel, quelle que soit sa nationalité. Les photographies doivent avoir été prises dans la Région SUD, PROVENCE-ALPES-COTES d'AZUR.

Le concours étant un concours éthique, **sont interdits toutes images obtenues en violation des règlementations en vigueur en matière de préservation de la nature ou de protection animale, et notamment :**

- Oiseaux et animaux morts, en cage, au nid (y compris les photos montrant des oeufs dans un nid);
- Les animaux nocturnes lorsqu'ils sont pris avec des éclairages artificiels inappropriés;
- Les photos au flash ne sont pas souhaitées car le risque de déranger l'oiseau est bien réel;
- Dessins, peintures, vidéos, bandes-son
- Toute publication faisant la promotion d'activités cynégétiques, d'élevage, de commerce d'oiseaux d'agrément, etc.
- Pétitions, publicités, projets de financement participatif.
- Partages non identifiés, photos volées
- Propos sans rapport avec le sujet
- Tout acte illégal et les propos inappropriés et/ou polémiques

Comment participer ?

Nous annoncerons une thématique chaque premier du mois (consultable également sur notre blog).

Vous devrez ensuite nous envoyer par mail à lpomarseille@gmail.com votre photo correspondant au thème du mois.

Un mail de confirmation de votre participation vous sera envoyé.

Lors de l'envoi de sa photo, le participant doit fournir les informations suivantes dans le corps du message :

- Nom et Prénom
- Adresse e-mail valide
- Lieu et date de la prise de vue
- Nom de l'espèce (si possible)
- La mention « J'ai pris connaissance du règlement du concours et j'accepte les conditions de participations. »

La retouche numérique

La retouche des images est autorisée dans les conditions où elles n'induisent pas le spectateur en erreur et ne donnent pas une fausse image des réalités de la nature.

Les votes

L'ensemble des photographies envoyé seront publiées le 15 de chaque mois sur notre page Facebook dans un album photo prénommé ainsi : « Concours calendrier 20.. – [mois de participation] – [thème du mois] »

La photo comptabilisant le plus de « réaction » le dernier jour du mois sera lauréate du mois et sera publiée sur notre page Facebook à part de l'album.

Droits d'auteur et de reproduction

En participant, le photographe affirme que toute image qu'il présente est son œuvre originale et qu'il est détenteur des droits sur l'image concernée.

L'auteur d'une photographie sélectionnée ou lauréate autorise le Groupe Local Marseille à reproduire et à diffuser son œuvre dans le cadre d'expositions et de la création du calendrier de l'année n+1 du groupe. Il autorise également l'utilisation de l'image dans le cadre de la promotion du concours photo sur le web, dans la presse et dans les publications réalisées par le Groupe local. Les images seront toujours accompagnées du nom de l'auteur. Le Groupe local s'engage à ne pas transférer ces droits d'exploitation à des tiers et à ne pas faire d'autre utilisation de l'œuvre sans accord préalable de l'auteur.

Exposition (le cas échéant)

En vue de réaliser l'exposition du concours, un laboratoire professionnel sera chargé d'imprimer les photos lauréates sur la base des fichiers envoyés.

Loi informatique, fichiers et libertés

Les renseignements fournis par les participants pourront être utilisés dans le cadre du concours photo. Dans tous les cas, il est rappelé que, conformément aux lois et directives européennes en vigueur et au règlement européen entré en application le 25 mai 2018, relatifs à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données, les personnes qui ont participé au concours photo disposent d'un droit d'opposition, d'accès et de rectification des données les concernant.

En conséquence, tout participant bénéficie auprès de l'organisateur du concours d'un droit d'accès, d'interrogation, d'opposition, de rectification et de suppression pour les données le concernant, sur simple demande à l'adresse suivante : lpomarseille@gmail.com

Responsabilité

La participation au concours étant réalisée par le biais d'internet, elle implique la connaissance et l'acceptation des limites d'internet, notamment en ce qui concerne les performances techniques, les débits très variables ou le temps de chargement. En conséquence, le Groupe Local ne saurait en être tenu pour responsable. Facebook se dégage de toute responsabilité en cas de contentieux. En soumettant ses images au concours, le participant accepte le règlement du concours ci-dessus.